

Lundi 18 novembre 2024

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 novembre 2024 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 12.11.2024.

Présents : MM. CALASSOU, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Excusé : M. PEUCH.

Absents : MM. LEVASSEUR, DELTORT, FAYEMENDY.

Mme BOON a quitté la séance avant les délibérations.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Mme BOON lit le compte rendu de la réunion du 29 juillet 2024 ; le registre est signé.

I – MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SUR LE RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale :

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Conseil technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2025, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

- de verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

II – RENTREE R.P.I. 2025

L'Inspection Académique nous a adressé un courrier qui souligne la fragilité des effectifs sur notre R.P.I. En effet, avec 113 élèves la moyenne tombe à 18,83 élèves par

classe. L'an prochain, nous aurons seulement 9 élèves en CM2 contre 19 cette année. Les trois mairies vont faire le point des enfants qui pourraient être scolarisés sur le RPI en rappelant aux familles qu'à Duravel ils profiteront de la garderie et de l'aide aux devoirs gratuites. Un car avec une accompagnatrice emmène les enfants de maternelles à Soturac. Dans tout le RPI, les familles à faible quotient familial peuvent bénéficier de repas préparés sur place au tarif de 0,50 ou 1 euro. Le maintien des classes de maternelles à Soturac est possible grâce à l'accueil d'une dizaine d'enfants hors RPI.

III – TRAVAUX LAVOIR DE CAZES

Des devis sont faits, un dossier de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) est en cours. Les subventions pour ce type d'ouvrage sont de l'ordre de 25 %.

IV – BROYAGE VEGETAUX ET DECHETS VERTS

Après avoir interrogé notre compagnie d'assurances Groupama et l'association des Maires du Lot, il s'est avéré que ce service offert aux Duravellois était considéré comme concurrence déloyale pour les entreprises et qu'il n'était pas couvert par notre assurance en cas d'accident. En conséquence, nos employés ne pourront plus intervenir chez les particuliers.

V - TARIFS DES DIVERSES PRESTATIONS

Monsieur le Maire propose une mise à jour sur les différents tarifs pratiqués par la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :

Salle des Associations

- Location week-end aux Duravellois :60 €
- Location week-end non Duravellois :100 €
- Chauffage week-end :45 €
- Location 1 journée aux Duravellois :30 €
- Chauffage 1 journée :10 €

Location tables, tréteaux5 € lot de 5

Cimetière

- Prix m² concession perpétuelle cimetière :46 €
- Concession trentenaire au columbarium :
 - * case 2 urnes700 €
 - * case 4 urnes 1 100 €

Enlèvements des encombrants (uniquement le dernier mardi du mois)

- Prendre rendez-vous une semaine avant
- Gratuit pour le petit électroménager et le matériel informatique
- Pour tout autre enlèvement : 5 € l'encombrant
- Les objets devront impérativement être déposés devant le domicile

Sont totalement exclus : ciment, plâtre, gravats, terre.

Cette délibération annule et remplace celle prise le 11 avril 2023 sous le n° 2023-040.

VI – TRAVAUX GYMNASSE

A ce jour, le calendrier est respecté. Le poste « chauffage et électricité » est terminé, la peinture de la salle est en cours. L'extension sera carrelée dans la semaine à venir. Il reste à décider du type de terrassement devant l'entrée. Nous sommes en attente d'un devis de l'entreprise CAZEAUX.

VII – RESEAU PLUVIAL

Un amas important de calcaire dans la canalisation a provoqué une inondation de la chaussée au croisement de la RD 58 et de la route de l'Onde.

VIII – VILLAGE D'AVENIR

Jeudi 28 novembre 2024, l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) présentera « l'accompagnement à la définition du devenir des espaces publics du bourg ». Un dossier très détaillé de 80 pages avec un plan guide et des fiches actions a été réalisé. Cette étude gratuite pour les villages sélectionnés donne des pistes d'actions à court, moyen ou long terme. Elle sera consultable en mairie.

IX – EGLISE SAINT HILARION

Pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'intérieur de notre église, il est indispensable d'installer à la porte nord une rampe qui recouvrirait les trois marches intérieures permettant un accès en toute sécurité.

X – ACHAT D'UNE GERBE DE FLEURS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'achat d'une gerbe de fleurs d'une valeur de 100 € pour les obsèques de Monsieur Jean PEUCH, ancien Adjoint au Maire de Duravel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Cet achat sera réglé à l'article 623 du budget communal.

XI - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET ENERGIES RENOUEVABLES

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6588:Aut charg. div.gest.cour.		5 000.00 €
Total D 65 : Aut.charg.gest.cour		5 000.00 €
R 701 : Ventes prod.finis interm.		5 000.00 €
Total R 70 :Ventes prod.fab.pre.		5 000.00 €

XII - PARTICIPATION DU BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le fonctionnement des panneaux photovoltaïques installés sur les ateliers municipaux génère des recettes bisannuelles. Ces recettes, après couverture des dépenses de fonctionnement du budget Energies Renouvelables, dégagent un excédent que Monsieur le Maire propose de reverser au budget communal.

Pour 2024, ce versement est de 18 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche, et charge Monsieur le Maire des opérations budgétaires.

XIII - QUESTION DIVERSE

1 . CHEQUES CADEAUX POUR LE PERSONNEL : Cette année, le Conseil Municipal a choisi le carnet de chèques cadeaux qui regroupe de nombreux commerçants de la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

